



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Saint Vulbas, le 13 juin 2019

Compte rendu du CSE du 7 juin 2019

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Camille Bourbon (RRH), de Jérôme Fourniguet Legendre (DEX) et de Virginie Lequy (en charge sécurité interne).
Intervention de la CARSAT : Maud Artaud-Janicki et ???

Membres élus titulaires présents : Alain Jouan, Magali Czorlich, Gregory Chiarot, Sylvain De Nicola, Viviane Debonnel, Sandra Lorenzi, Aurélien Delorme, Elodie Martin

Membres élus suppléants présents : Coumba Yatte, Virginie Gonneau

Représentant syndical au CSE présent : Jean Paul Jacobberger

La séance est ouverte à 9h30.

1. Fiches d'entreprises des sites de ST Vulbas et Machecou.

Les documents sont annexés à ce compte rendu.

Les membres font remarquer qu'il y a eu très peu d'exams de la vision et de l'audition sur la fiche présentée alors que selon les données de la médecine du travail, il y en a eu 30.

Pourquoi sur la fiche de ST vulbas, les risques ne sont plus identifiés ?

Le rapport annuel du médecin du travail a été très allégé dans son contenu par rapport aux précédents.

2. Bilan des AT, enquêtes et statistiques.

SITE SAINT VULBAS		2018		2019		Progression
Analyses des accidents du travail		1er trimestre Semaines 1 à 22		1er trimestre Semaines 1 à 22		
Soins	Nombre de soins inscrits au registre d'infirmerie	12	44			↗
Accidents bénins	Accidents bénins liés au travail	3	33			↗
	Autres (malaise, maux divers...)	4	21			↗
Entreprises Extérieures	Incidents Entreprises Extérieures	0	0			→
Accidents	Nombre d'accidents	8	11			↗
	Accidents avec arrêt	8	11			↗
	Accidents sans arrêt	0	0			→
	Accidents de trajet	1	0			↘
	Nombre de jours d'arrêt AT	182	65			↘
	Nombre d'heures d'arrêt AT	1274	455			↘
Nombre d'heures	Nombres d'heures globales LS (exploitation)	107 342	112 920			
	nombres d'heures pour 1 AT (objectif = 12 000)	13 420	10 265			
	Moyenne ETP	236	248			
Statistiques	Taux de fréquence	75	97			↗
	Indice de fréquence	34	44			↗
	Taux de gravité	1,70	0,58			↘

SITE MACHECOUL		2018		2019		Progression
Analyses des accidents du travail		1er trimestre Semaines 1 à 13		1er trimestre Semaines 1 à 13		
Soins	Nombre de soins inscrits au registre d'infirmerie	NR	NR			
Accidents bénins	Accidents bénins liés au travail	NR	1			
	Autres (malaise, maux divers...)	NR	0			
Entreprises Extérieures	Incidents Entreprises Extérieures	0	0			→
Accidents	Nombre d'accidents	2	1			↘
	Accidents avec arrêt	2	1			↘
	Accidents sans arrêt	0	0			→
	Accidents de trajet	0	0			→
	Nombre de jours d'arrêt AT	11	7			↘
	Nombre d'heures d'arrêt AT	77	49			↘
Nombre d'heures	Nombres d'heures globales LS (exploitation)	7 847	4 445			
	nombres d'heures pour 1 AT (objectif = 12 000)	3 923	4 445			
	Moyenne ETP	17,5	16,2			
Statistiques	Taux de fréquence	255	155			↘
	Indice de fréquence	114	70			↘
	Taux de gravité	1,40	1,08			↘

Source CARSAT 2014 : CTNC-S2108 : Taux de fréquence entreposage et stockage non frigorifique : 49
 Source CARSAT 2014 : CTNC-S2108 : Taux de gravité entreposage et stockage non frigorifique : 3

Source CARSAT 2014 : CTNC-S2108 : Taux de fréquence entreposage et stockage non frigorifique : 49
 Source CARSAT 2014 : CTNC-S2108 : Taux de gravité entreposage et stockage non frigorifique : 3



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Les statistiques et le bilan des enquêtes seront présentées lors de la réunion de septembre.

3. Intervention de la CARSAT sur le projet TMS PRO et point d'avancement.

Le power point de présentation est annexé à ce compte rendu.

Organisme de sécurité sociale, la CARSAT Rhône-Alpes remplit ses missions auprès des salariés, des retraités et des entreprises :

- Préparer et payer la retraite par répartition
- Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie
- Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail
- Des missions de service public diversifiées, rendues dans l'intérêt général

Le projet TMS pro sera long à mettre en place et pourra évoluer tout au long du processus (annexe au projet initial). Le suivi par le CSE sera déterminant et le référent TMS Pro devra informer régulièrement sur son évolution. Tout comme la Direction.

Le premier projet actuel est la gestion des déchets.

4. Cadrage de l'échauffement musculaire.

CADRAGE ECHAUFFEMENT / EVEIL MUSCULAIRE

OBJECTIFS	CADRAGE ACTUEL	CIBLE (MISSIONS RESPONSABLE SECURITE)
<ul style="list-style-type: none">■ Limiter les AT■ Temps de décompression■ Favoriser l'esprit d'équipe par un esprit de convivialité■ Développer le bien être au travail	<ul style="list-style-type: none">■ A la suite du brief■ Durée : 7 mn■ En musique■ Coach : organise la séance (mouvements, musique etc ...)■ Chef d'équipe : participe et veille à l'implication du personnel■ Planning de rotation mensuel avec back up■ Accompagnement externe par un coach professionnel■ Support pour tous les services■ Équipements (ballons ...)■ Bons d'achat : si respect du cadre de leur mission	<ul style="list-style-type: none">■ Faire l'échauffement avant le brief■ Redynamiser l'éveil musculaire pour la partie administrative■ Travailler la communication des coaches sur l'intérêt des mouvements■ Gérer la progressivité des mouvements■ Veiller à la disposition des salariés■ Ajouter des accessoires

6432019 PRESENTATION TITLE

1



2



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

la direction présentera le sujet coach pour avis consultatif après la saison haute. Il est prévu également de rajouter un système d'émargement journalier pour les coachs.

→ En phase de réflexion pour la revue du modèle de réveil musculaire pour les administratifs.

Remarques du CSE :

- Qui fait ? Qui ne fait pas (coachs)
- Quelles sont les règles d'attribution de l'avoir coach (nombre de fois, proportionnalité de l'avoir selon la participation)?
- Pour le moment, l'échauffement n'est pas une obligation (non inscrit au règlement intérieur, procédure de mise en place de l'obligation non respectée).
- Cette pratique n'est pas étendue à l'ensemble du personnel (risque important sur le rachis lombaire pour les administratifs lié à la sédentarité et à la posture contrainte par la position assise).
- Des comportements à changer → Tout le personnel quel que soit son rang hiérarchique se doit d'y participer (exemplarité).

5. Règle des pauses du service réception.

Actuellement, le service réception prend 2 pauses de 15mn.

Le code du travail oblige une pause d'une durée minimum de 20mn et consécutive.

Il y aura donc 2 pauses : 20mn et 10 mn.

Un sondage est réalisé actuellement auprès de ce service pour déterminer les moments de ces deux pauses.

6. Contrôle en sortie : liste des personnes habilitées et échange sur les améliorations à apporter.

La liste des personnes habilitées sera affichée au niveau de la sortie après la confirmation des nouveaux horaires de la réception (sur cette liste seront détaillés les horaires).

Les membres font remarquer que les salariés doivent pouvoir vaquer librement à leurs occupations une fois le pointage de sortie fait. Les minutes de contrôle après ce pointage seraient du temps de travail supplémentaire qui devraient être rémunérées en conséquence.

La Direction devra donc revoir son organisation le plus rapidement possible.

Elle propose la mise en place d'une pioche automatique afin de supprimer le temps de retard induit par le contrôle.

Les membres attendent la présentation de cette procédure de pioche automatique avant de se prononcer par un avis consultatif.

7. Incidence de la réimplantation sur la propreté à long terme.

L'accumulation de poussière dans l'entrepôt est un risque sur la santé des salariés (poussière de bois, poussière de carton, produits venant d'Asie).

La réimplantation tient compte de ce risque en supprimant les pickings au sol (niveau 0, 05 et 10).

Il n'y aura plus que des palettes sur ces anciens niveaux. Cela permettra de nettoyer plus souvent les emplacements vides.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Les membres proposent :

- La suppression de toutes les palettes vides au sol dès qu'elles sont générées par la préparation ou par l'activité réapprovisionnement afin de permettre à l'agent d'entretien d'intervenir le plus souvent possible et le plus rapidement possible (balayage et auto-laveuse).
- Un suivi du temps de ménage des caristes et ayant pratiqué l'activité réapprovisionnement dans la journée à l'instar des préparateurs.
- Lors des fortes activités, la remise en place de l'activité ménage pour un cariste et par équipe.
-

8. Etat des procédures internes pour l'ouverture des containers et celle des chauffeurs routiers.

Recommandation INRS ED 6249 en annexe de ce compte rendu.

Le président indique qu'il n'y a pas de fumigations des containers chez Intersport France. Il indique tout de même qu'il nous faut traiter l'émissivité des produits réceptionnés qui produisent des gaz potentiellement dangereux pour la santé des salariés.

Les membres indiquent que d'autres risques seront à évaluer (Allergies, atteintes respiratoires, substances cancérigènes et cancérogènes). Des analyses de poussière devront être réalisées par un laboratoire afin de connaître les substances présentant des risques. La CARSAT a les moyens humains et matériels de réaliser ces analyses.

→ Le risque d'écrasement sera ajouté au plan de prévention.

9. Organisation des parkings pour la haute saison.

Le Président indique que l'étiquette intersport sera redistribuée pour la haute saison afin de vérifier les utilisateurs de nos parkings. Une séparation entre MR et intersport est en cours de mise en place (haie ou grillage).

Les membres souhaitent que des panneaux d'interdictions de stationner devant les voix piétonnes et de passer à pied par le rond-point soient installés → risque de chute et de collision avec un véhicule.

10. Zone piétonne pour aller à l'espace pause au fond de la cellule 1.

Il y a actuellement un nombre important de palettes stockées sur la chaussée interne. Cela diminuera rapidement avec l'activité.

Une fois cela fait, la Direction reviendra vers nous avec un plan de circulation pour piéton.

11. Inspection des élus : grille d'audit.

Document en annexe de ce compte-rendu.

La Direction donne son accord pour faire rapidement une inspection puisque celle-ci n'a pas été faite avant la réunion et la loi indique 4 inspections par an. La durée moyenne d'inspection est actuellement de 45 minutes.

Ensuite, il y aura une inspection avant chaque réunion spécifique sécurité.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Les élus emploieront la grille d’Audit fournie et feront leurs remarques sur le contenu de ce document lors de la réunion de septembre 2019.

12. Plan canicule ; ouverture des Skydômes, tenues d’été et autres mesures.

Les mesures prises les autres années seront reconduites. C’est-à-dire :

- Mise à disposition de brumisateurs.
- Bouteille d’eau uniquement avec bouchon acceptée sur les chariots.
- Organisation de l’ouverture et de la fermeture des quais (heures froides/ heures chaudes).
- Tenues adaptées avec mise en place plus rapide pour le service réception (et étude au cas par cas pour les autres services).
- Ouverture des skydoms la nuit et en journée dès que le climat induira une nécessité d’amélioration d’ambiance thermique.

13. Mesure pour supprimer tout stockage sur palette perdue.

Le Président étudiera avec le fournisseur et le responsable maintenance la qualité des palettes que nous recevons.

Il faudra alerter le responsable de service réception pour tout stockage sur palette perdu (palettes montées et filmées par LSL). L’alerter également des palettes fournisseurs qui auraient une qualité insuffisante (trop fine, cassée,...)

14. Remplacement D’Acoset par un responsable sécurité embauché : Pourquoi ? Quelle mission ? Quel rôle hiérarchique ? .

La Direction souhaitait internaliser la fonction pour avoir un temps complet permettant d’améliorer la communication, le suivi de la sécurité et la veille juridique.

Ce salarié dédié aura une légitimité transversale (pouvoir hiérarchique et disciplinaire).

Acoset sera conservé afin d’apporter un regard extérieur et permettra également un appui pour les audits internes.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

15. Droit d’alerte : présentation du registre des dangers graves et imminents et modalités.

Ce document est disponible dans le bureau des chefs d’équipe.

Exemple de fiche à remplir :

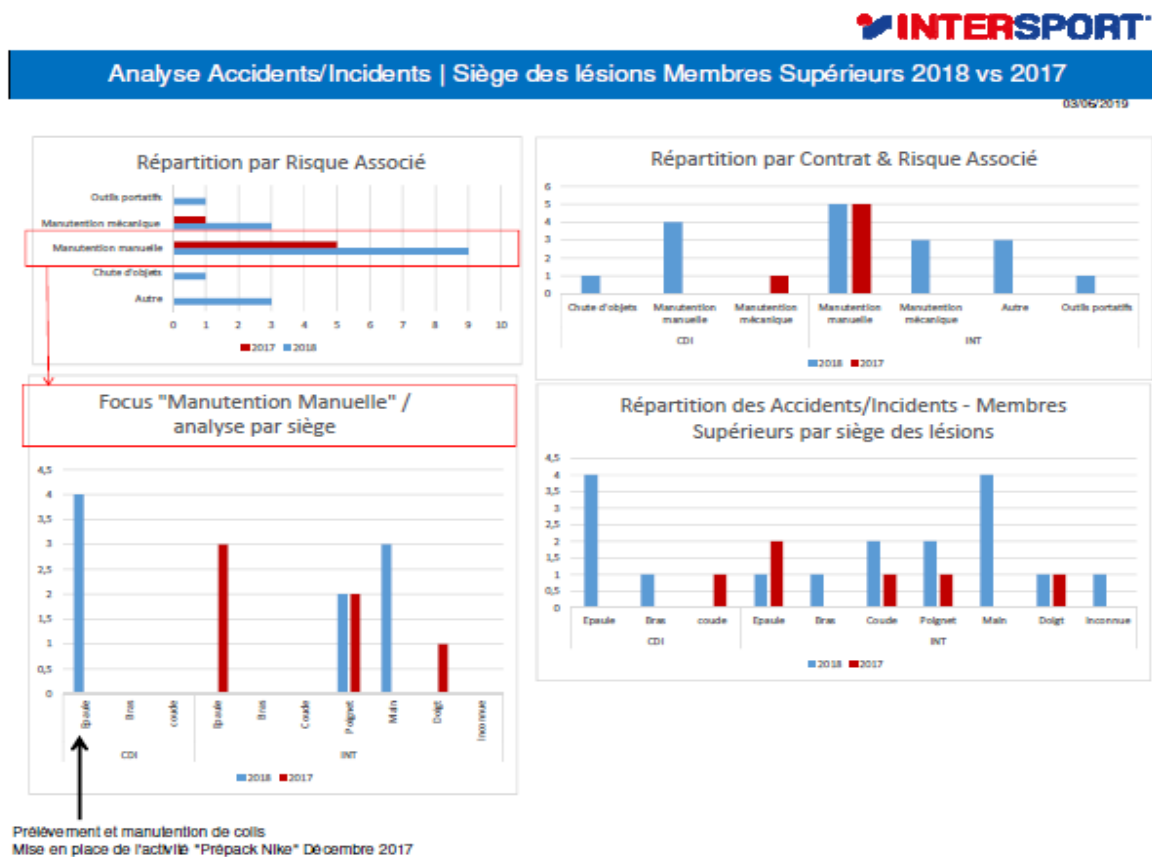
SOCIETE :		FICHE n° 01
SERVICE CONCERNE :		
Poste de travail concerné :		
Personne(s) exposée(s) au danger :		
Nom, Prénom	Fonction	VISA
-		
-		
-		
Date du retrait :	Heure de retrait :	
DESCRIPTION DU DANGER GRAVE ET IMMEDIAT		
Nature et causes du danger :		
Date :	Heure :	
PERSONNES ALERTEES		
Supérieur hiérarchique alerté :		
Nom, Prénom :		
Fonction :		
Date :	VISA	
Membre du CSE alerté :		
Nom, Prénom :		
Fonction :		
Date :	VISA	
MESURES PRISES		
-		
-		
-		
-		
VISA		

Tous les salariés peuvent le consulter et y consigner leurs alertes.

Le CSE devra définir avec la Direction le degré de gravité minimum afin que ce document ne devienne pas « un cahier de doléance ».

A savoir : le CSE doit être averti de tout danger grave et imminent.

16. Analyse des AT des membres supérieurs en 2018.



Risque principal démontré → l'épaule

Les analyses actuelles ne permettent pas d'aller plus loin sur la compréhension des causes. Il faudra donc modifier les analyses en conséquence. Virginie aidé du responsable sécurité nous présentera les changements à apporter.

17. Divers ; remplacement du réfrigérateur de la salle de pause (suppression de la partie congélation, remplacement des couvertures en laine de l'infirmerie.

Un réfrigérateur sans partie congélation sera rajouté dans la salle de pause.

Les couvertures seront lavées régulièrement. Une solution de remplacement sera étudiée.

La séance est levée à 15h30.

Le Secrétaire
Alain JOUAN

Le Président
Frédéric GRASSART